Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue au Centre communautaire de la Vallée de Harrington, situé au 420, chemin de Harrington, ce 10 octobre 2023 à 19h05.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, la conseillère Julie James et les conseillers suivants : Daniel St-Onge et Richard Francoeur.

Sont absents la conseillère Chantal Scapino et les conseillers Gerry Clark et Robert Dewar

Le directeur général adjoint, Mathieu Dessureault est présent.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Points d'information de la mairesse

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

5. Période de questions

6. Approbation des procès-verbaux

6.1 Séance ordinaire du 11 septembre 2023

7. Gestion financière et administrative

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

7.2 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de septembre 2023

7.3 Dépôt du rapport financier de septembre 2023

7.4 Mandat d'assistance concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Municipalité à la firme Solinov Inc.

7.5 Adoption de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité du Canton de Harrington

7.6 Adoption de la politique de confidentialité de la municipalité du Canton de Harrington

7.7 Adoption de la procédure de gestion des incidents de confidentialité

8. Travaux publics

8.1 Reddition de compte eu égard au programme de la voirie locale – volet redressement dossier no TXG46899

8.2 Renouvellement du contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du secteur 5 – 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 avec Gilbert P. Miller & Fils Ltée – Ajout de deux (2) années optionnelles 2023-2024, 2024-2025

8.3 Autorisation des travaux - Installation de glissières de sécurité-chemin du Lac des Esclaves

8.4 Mandat à la MRC d'Argenteuil- Service de Génie- pour effectuer les plans, devis, surveillance et l'ensemble des travaux connexes pour la réfection du Chemin de Harrington

8.5 Octroi du contrat pour le déneigement du stationnement du Centre communautaire de la Vallée de Harrington (HVCC) et du Club Age d'Or d'Harington (HGA)

8.6 Octroi du contrat de déneigement pour le stationnement et la patinoire du Centre communautaire de Lost River (LRCC), les stationnements municipaux et le chemin et la cour de l'écocentre

8.7 Renouvellement du contrat pour le déneigement des chemins municipaux pour l'hiver 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 secteur 4 avec Bernard Bissonnette - Ajout de deux (2) années optionnelles 2023-2024, 2024-2025

9. Sécurité publique

9.1 Sommaire des interventions en matière d'incendie

10. Urbanisme et hygiène du milieu

10.1 Sommaire des permis émis

10.2. Inscription aux formations de la COMBEQ- Règlement Q-2, r.22

11. Loisirs et culture

12. Période de questions

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Gabrielle Parr souhaite la bienvenue. Le quorum étant constaté, la mairesse déclare la séance ordinaire ouverte à 19h05 et ajoute que l'enregistrement de la séance est en cours.

2. Points d'information de la mairesse

Madame la mairesse Gabrielle Parr informe les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités réalisées au cours du mois de septembre 2023.

2023-10-R210 **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de septembre 2023.

5. Période de questions

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

6. Approbation des procès-verbaux

2023-10-R211 **6.1 Séance ordinaire du 11 septembre 2023**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie James

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière et administrative

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

Les rapports des dépenses autorisées par la direction générale et par les directeurs de services pour le mois de septembre 2023 sont déposés au conseil.

2023-10-R212 **7.2 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de septembre 2023**

Il est proposé par la conseillère Julie James et résolu d'approuver les comptes et les salaires payés pour le mois de septembre 2023 et les comptes à payer, tels que présentés ci-dessous, et d'en autoriser le paiement.

Chèques émis en septembre 2023	
Hydro-Québec	1 585.80 $
Desjardins Sécurité Financière	6 543.43 $
Jonathan Rodger	60.00 $
Paul Knerr	149.41 $
Heather-Anne MacMillan	45.36 $
Hydro-Québec	2 545.17 $
Lucie Côté	48.55 $
Bell Canada	312.18 $
Financière Banque Nationale	1 117.72 $
Tricentris Centre de Tri	23 027.48 $
FTQ	809.24 $
Desjardins Sécurité Financière	5 993.00 $
Bell Mobilité	113.80 $
CUPE Local 4852	464.31 $
Desjardins Sécurité Financière	2 987.32 $
Retraite Québec	380.67 $
Mathieu Dessureault	123.42 $
Gabrielle Parr	2 484.56 $

Salaires payés (chèques émis septembre 2023)	
Salaires pour les employés	36 701.84 $
Salaires pour les élus	7 672.63 $

Salaires pour les pompiers	2 035.32	$
Receveur général du Canada	6 654.65	$
Ministère du revenu du Québec	10 750.35	$
CSST	2 904.77	$

Comptes à payer (chèques à émettre octobre 2023)

Burelle (retenu de la liste de septembre)	2 826.95	$
Waste Management	7 394.09	$
Municipalité de Boileau	1 140.00	$
Urbacom	2 731.81	$
Secu-Pro	5 293.23	$
Brandt Tractor Ltd.	34 578.46	$
OBV RPNS	9 761.23	$
Prévost, Fortin, d'Aoust	666.40	$
MRC d'Argenteuil	35 877.71	$
MicroAge Siège Social	804.83	$
Dec Enviro	29 300.24	$
6943195 Canada Inc.	341.36	$
Fonds Information Foncière	40.00	$
King Communications	356.43	$
Telmatik	1 989.07	$
Climatisation Vallée	819.54	$
Fonds des Biens et des Services	37.58	$
Service d'Entretien Ménager-M.C.	1 379.70	$
Juteau Ruel Inc.	80.93	$
Batteries Expert - Lachute	745.91	$
HKR Consultation 7518218 Canada Inc.	18 733.54	$
MezAfairs. Inc.	603.62	$
Kilmar Dépanneur Inc.	180.59	$
Canadian Tire	9.20	$
Fosses Septiques Miron	195.46	$
Matériaux McLaughlin Inc.	446.11	$
Mun.de Grenville-sur-la-Rouge	1 615.30	$
Laurentides Re/Sources Inc.	1 052.91	$
Excavation Lambert Kelly	212.70	$
H2LAB Inc.	874.11	$
Taglin International	1 295.20	$
Location Madden	124.03	$
Maxiburo	341.05	$
Martech	182.81	$
J.B. Dixon Inc.	250.01	$
Multi Routes	25 438.21	$
Service de Recyclage Sterling	4 801.73	$
Gariépy Bussière C.A. Inc.	1 589.04	$
Energies Sonic RN S.E.C.	9 555.56	$

Je soussigné, directeur général adjoint, certifie que la Municipalité du Canton de Harrington a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

_____

Mathieu Dessureault
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Dépôt du rapport financier de septembre 2023

Le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint Mathieu Dessureault dépose le rapport financier pour le mois de septembre 2023.

2023-10-R213

7.4 Mandat d'assistance concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité à la firme Solinov Inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à la modification du mandat octroyé à la firme Solinov Inc. dans le cadre de la résolution numéro 2022-12-R236 tel qu'adoptée lors de la séance du 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle offre de service, datée du 6 septembre 2023, a été présentée au conseil et répond davantage à la vision et aux orientations du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Richard Francoeur

Et résolu de procéder à l'abrogation de la résolution #2022-12-R236 et conséquemment d'accepter l'offre de service de Solinov Inc. pour la somme de 15 550$ plus les taxes applicables, tel que déposée le 6 septembre 2023 en vue de procéder à l'accompagnement de la Municipalité dans la gestion et l'analyse de ses besoins en matière de collecte des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-R214

7.5 Adoption de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité du Canton de Harrington

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2021, le projet de loi no 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels,* L. Q. c. 25,a été sanctionné. Depuis, les dispositions de cette loi entrent en vigueur les unes après les autres, selon un calendrier établi;

CONSIDÉRANT QUE les organisations municipales devront avoir élaboré, mis en place et publié sur leur site Web différentes mesures et adopter des règles de gouvernance pour encadrer la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît qu'il faut assurer efficacement le traitement des renseignements personnels (RP) et les mesures de protection des renseignements personnels (PRP);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel St-Onge,

Et résolu d'adopter la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité du Canton de Harrington tel que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-R215

7.6 Adoption de la politique de confidentialité de la municipalité du Canton de Harrington

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2021, le projet de loi no 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels,* L. Q. c. 25,a été sanctionné. Depuis, les dispositions de cette loi entrent en vigueur les unes après les autres, selon un calendrier établi;

CONSIDÉRANT QUE les organisations municipales devront avoir élaboré, mis en place et publié sur leur site Web différentes mesures et adopter des règles de gouvernance pour encadrer la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de conserver de façon confidentielle les renseignements personnels (RP) recueillis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Francoeur,

Et résolu d'adopter la Politique de confidentialité de la municipalité du Canton de Harrington tel que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-R216

7.7 Adoption de la procédure de gestion des incidents de confidentialité

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2021, le projet de loi no 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels,* L. Q. c. 25, a été sanctionné. Depuis, les dispositions de cette loi entrent en vigueur les unes après les autres, selon un calendrier établi;

CONSIDÉRANT QUE les organisations municipales devront avoir élaboré, mis en place et publié sur leur site Web différentes mesures et adopter des règles de gouvernance pour encadrer la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir une procédure visant à encadrer les exigences à respecter en cas d'incident de confidentialité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel St-Onge,
Et résolu d'adopter la procédure de gestion des incidents de confidentialité tel que présentée.

ADOPTÉE À l'UNANIMITÉ

8. Travaux publics

2023-10-R217

8.1 Reddition de compte eu égard au programme de la voirie locale – volet redressement dossier no TXG46899

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Harrington a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE des demandes de prolongation de la date de fin des travaux ont été déposées au ministère des Transports;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 15 septembre 2022 au 18 juin 2023;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Harrington transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

• le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
• les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
• la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
• un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Richard Francoeur

Il est résolu que le conseil de la municipalité du Canton de Harrington autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-R218

8.2 Renouvellement du contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du secteur 5 – 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 avec Gilbert P. Miller & Fils Ltée – Ajout de deux (2) années additionnelles 2023-2024, 2024-2025

CONSIDÉRANT que Gilbert P. Miller & Fils Ltée et la Municipalité du Canton de Harrington ont conclu un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour le secteur 5 en 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoit la possibilité de renouveler ce contrat par l'ajout de deux (2) années additionnelles, soit pour les années 2023-2024 et 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Harrington désire se prévaloir de cette option ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Richard Francoeur

Et résolu que le conseil municipal renouvelle pour deux (2) années additionnelles, soit 2023-2024 et 2024-2025 le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du secteur 5 avec Gilbert P. Miller & Fils Ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-R219

8.3 Autorisation des travaux - Installation de glissières de sécurité-chemin du Lac des Esclaves

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire aller de l'avant avec l'installation des glissières de sécurité sur le chemin du Lac des Esclaves;

CONSIDÉRANT que ces travaux font l'objet d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration (PAVL-CE) pour une somme maximale de 19 366$;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de procéder à l'installation de glissières de sécurité sur le Chemin du Lac des Esclaves afin d'assurer la sécurité des résidents et des usagers de la route**;**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie James

Et résolu d'octroyer le mandat de fourniture et d'installation des glissières de sécurité sur le chemin du Lac des Esclaves à l'entreprise Ployard 2000 inc. pour la somme de 21 919.98 $ toutes taxes incluses tel que dument soumissionnés dans l'offre de service du 12 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-R220

8.4 Mandat à la MRC d'Argenteuil- Service de Génie- pour effectuer les plans, devis, surveillance et l'ensemble des travaux connexes pour la réfection du Chemin de Harrington

CONSIDÉRANT que selon le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la municipalité, des travaux sont prévus sur le chemin Harrington;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'aller de l'avant avec les travaux identifier sur le chemin Harrington dans le cadre du PIIRL;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire déposer une demande d'aide financière relativement à ce projet et que pour ce faire, la municipalité doit produire notamment, pour appuyer sa demande, des plans et devis, des estimés budgétaires, des études géotechniques et environnementales ainsi que des relevés d'arpentages ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que le service d'ingénierie de la MRC d'Argenteuil puisse effectuer l'ensemble des services professionnels d'ingénierie mais aussi, effectuer la surveillance des travaux dans le cadre de ce projet structurant;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses reliées au service de génie de la MRC d'Argenteuil, dans le cadre de ce projet seront facturées directement à la municipalité plutôt que d'être incluses dans la quote-part;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Richard Francoeur

Et résolu de mandater le département de génie de la MRC d'Argenteuil afin d'effectuer l'ensemble des services professionnels d'ingénierie et de préparer, notamment et non limitativement, les plans et devis, les relevés d'arpentage, les études géotechniques et environnementales, les estimés budgétaires ainsi qu'effectuer la surveillance des travaux pour le projet de réfection du chemin Harrington tel qu'identifié dans le cadre du PIIRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-R221

8.5 Octroi du contrat pour le déneigement du stationnement du Centre communautaire de la Vallée de Harrington (HVCC) et du Club d'Age d'Or d'Harington (HGA)

Il est proposé par le conseiller Richard Francoeur

Et résolu d'octroyer le contrat de déneigement pour le stationnement du Centre communautaire de la Vallée de Harrington (HVCC) et du Club d'Age d'Or d'Harington (HGA**)** pour la saison hivernale 2023-2024 tel que soumissionné à excavation Kelly inc. pour la somme de 7 243.43$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-R222

8.6 Octroi du contrat de déneigement pour le stationnement et la patinoire du Centre communautaire de Lost River (LRCC), les stationnements municipaux et le chemin et la cour de l'écocentre

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu d'octroyer le contrat de déneigement pour le stationnement municipal, le stationnement et la patinoire du LRCC ainsi que le chemin et la cour de L'écocentre pour la saison hivernale 2023-2024 tel que soumissionnée à JTK enr. Pour la somme de 14 030.36$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-R223

8.7 Renouvellement du contrat pour le déneigement des chemins municipaux pour l'hiver 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 secteur 4 avec Bernard Bissonnette-Ajout de deux (2) années optionnelles 2023-2024, 2024-2025

CONSIDÉRANT que Bernard Bissonnette et la Municipalité du Canton de Harrington ont conclu un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour le secteur 4 en 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoit la possibilité de renouveler ce contrat par l'ajout de deux (2) années additionnelles, soit pour les années 2023-2024 et 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Harrington désire se prévaloir de cette option ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu que le conseil municipal renouvelle pour deux (2) années additionnelles, soit 2023-2024 et 2024-2025 le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du secteur 4 avec Bernard Bissonnette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Sécurité publique

9.1 Sommaire des interventions en matière d'incendie

Madame la mairesse présente sommairement les interventions en matière d'incendie.

10. Urbanisme et hygiène du milieu

10.1 Sommaire des permis émis

Madame la mairesse présente sommairement les permis émis

10.2. Inscription aux formations de la COMBEQ- Règlement Q-2, R.22

2023-10-R224

Il est proposé par le conseiller Richard Francoeur

Et résolu de procéder à l'inscription de Donald Makoua, Inspecteur en environnement et urbanisme ainsi que, Timour Achikbaev, Directeur du service de l'Urbanisme et de l'environnement aux formations virtuelles suivantes offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnements du Québec (COMBEQ)

- Initiation au règlement Q-2, R.22
- Règlement Q-2, R.22

pour le montant total de 3 154.92 $ taxes incluses et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Loisirs et culture

12. Période de questions

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

2023-10-R225

13. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Julie James et résolu que la séance soit levée à 20h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec.*

Gabrielle Parr **Mairesse**	**Mathieu Dessureault** **Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint**